

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
POLYNÉSIE FRANÇAISE
REPUBLIQUE FRANÇAISE



LIBERTÉ – EGALITÉ - FRATERNITÉ
DES ILES SOUS-LE-VENT

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 09/23 du 20 février 2023

*Approuvant le choix de la commission d'appel d'offres relatif au marché
« Fourniture de pneus, batteries, pièces détachées automobile, pièces détachées engins
et transport en commun »*

Convocation N° 39/23 du 14 février 2022	L'an deux mille vingt et trois, le 20 du mois de février, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Jeannette TAEA, 1 ^{ère} adjointe.															
	Membres	Présence	Absent	Donne pouvoir à												
Date d'affichage de la convocation 14 février 2023	1. M. MOUTAME Thomas	X														
	2. Mme. MANEA épouse TAEA Jeannette	X														
Date d'affichage de la délibération 22 FEV. 2023	3. M. ROOPINIA Myron, Tu	X														
	4. Mme. AHARA épouse RUA Liliane	X														
Nombres de conseillers : 27	5. M. LACHAUX Gérald		X	donne procuration à Mme TAEA Jeannette, 1 ^{ère} adjointe												
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>En exercice</td><td style="text-align: center;">27</td></tr> <tr><td>Quorum</td><td style="text-align: center;">14</td></tr> <tr><td>Présents</td><td style="text-align: center;">17</td></tr> <tr><td>Absents</td><td style="text-align: center;">10</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td style="text-align: center;">9</td></tr> <tr><td>Votant</td><td style="text-align: center;">26</td></tr> </table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	17	Absents	10	Représentés	9	Votant	26	6. Mme. TAAE épouse TEPU Naïva		X	donne procuration à Mme RUA Liliane, 3 ^{ème} adjointe
	En exercice	27														
	Quorum	14														
	Présents	17														
Absents	10															
Représentés	9															
Votant	26															
7. M. HIRO Toni, Teturaiponi, Pierre			X	donne procuration à Mme MASSE Armelle, Maire déléguée de Puohine												
8. Mme. GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri	X															
	9. M. SMITH James, Maui		X	donne procuration à M SCHMIDT Carlos, Conseiller municipal de Avera												
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) Mme Vahinetua TUIHANI, Maire déléguée de Avera-Faaroa	10. Mme. HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia	X		Secrétaire de séance												
	11. M. TERIIPAIA Stergios		X	donne procuration à Mme TUIHANI Vahinetua, Maire déléguée de Avera-Faaroa												
	12. Mme. TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime	X														
	13. M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai	X														
	14. Mme. SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermina, Française		X	donne procuration à Mme MARAHITI Ariana, Conseillère municipale de Opoa												

Délibération municipale n° 09/23 du 20 février 2023

*Approuvant le choix de la commission d'appel d'offres relatif au marché
« Fourniture de pneus, batteries, pièces détachées automobiles, pièces détachées engins et transport en commun ».*

	15. M. TEROU A PEU Maurice, Eria		X	donne procuration à Mme TEIKITUTOUA Jeannime, 7 ^{ème} adjointe
	16. M. TERIIHAUNUI Hiomai		X	donne procuration à M. BECQUET Patrick, Conseiller municipal de Avera
<p>Sens du vote :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Unanimité</p> <p>Adoption 26</p> <p>Rejet 0</p> <p>Majorité</p> <p>Nombre voix « Pour »</p> <p>Nombre voix « Contre »</p> <p>Nombre voix « Abstention »</p>	17. Mme. TUHEIAVA épouse TAUATITI Odette		X	donne procuration à M. TEFAAITE Etienne, Conseiller municipal de Opoa
	18. M. BECQUET Patrick	X		
	19. M. SMITH Tilly		X	
	20. M. EBB Moïse	X		
	21. Mme. PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina	X		
	22. M. TEFAAITE Daniela	X		
	23. Mme. MARAHITI Ariana	X		
	24. M. RUAMUTU Iapheta	X		
	25. M. TEFAAITE Etienne	X		
	26. Mme. MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata	X		
	27. M. BUTSCHER Roland	X		

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie Française,
- Vu** la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n°2007-1720 du 07 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquièmes parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs regroupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** la délibération n°47/20 du 02 Juin 2020 portant mise en place et nomination des membres de la commission d'appel d'offre (CAO) ;
- Vu** l'arrêté n°04/21 du 25 Janvier 2021 portant délégation de fonction à Madame MANEA épouse TAEA Jeannette, en ce qui concerne les CAO et abrogeant l'arrêté n°98/20 du 20 Novembre 2020 portant délégation de fonction de Madame MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, en ce qui concerne les CAO ;
- Vu** le procès-verbal de l'ouverture administrative des plis en date du 16 janvier 2023 ;

Délibération municipale n° 09/23 du 20 février 2023

*Approuvant le choix de la commission d'appel d'offres relatif au marché
« Fourniture de pneus, batteries, pièces détachées automobiles, pièces détachées engins et transport en commun ».*

Vu le procès-verbal de l'attribution des offres du 23 janvier 2023;

Vu Le Rapport du Jugement des Offres du 18 janvier 2023

Ouï l'exposé du Maire.

Considérant la nécessité d'approvisionner les services techniques en pièces détachées afin de garantir l'entretien courant et la réparation des engins et véhicules du parc communal.

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré dans sa séance du 20 février 2023,

ADOPTE

Article 1^{er} : Les soumissionnaires retenus par la commission d'appel d'offres concernant le marché multi attributaires « Fourniture de pneus, batteries, pièces détachées automobile, pièces détachées engins et transport en commun » est approuvé de la manière suivante :

Soumissionnaire	Lot	P.HT	P.TTC	Note	Ordre de classement retenu	Observation
Équipe Auto	Lot 1 Pneus	21.000.000 F	24.750.000 F	9.2/10	3 ^{ème} choix	
RPI				10/10	1 ^{er} choix	Meilleure note
Océanie Pneu				9.6/10	2 ^{ème} choix	
Équipe auto	Lot 2 Batteries	4.000.000 F	4.680.000 F	9.2/10	2 ^{ème} choix	
RPI				10/10	1 ^{er} choix	Meilleure note
Nexus				7/10	3 ^{ème} choix	
Moetua Negociant	Lot 3 Pièces détachées automobile	25.000.000 F	29.250.000 F	10/10	1 ^{er} choix	Même note, l'ordre de classement est fonction de l'ordre d'arrivée des offres.
Tahiti Auto				10/10	2 ^{ème} choix	
ALL PARTS	Lot 4 Pièces détachées engins	40.000.000 F	46.500.000 F	10/10	1 ^{er} choix	Même note, l'ordre de classement est fonction de l'ordre d'arrivée des offres.
Tahiti Auto				10/10	2 ^{ème} choix	

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer les marchés correspondants avec les soumissionnaires retenus par la commission d'appel d'offres.

Article 3 : Les dépenses sont imputables en section d'investissement 2182 du Budget Général.

Article 4 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisi par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Maire et le Trésorier des Îles Sous-le-Vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 20 février 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire de la Commune de TAPUTAPUATEA



Le Maire de Taputapuatea atteste,
sous la responsabilité, que le présent acte
a été transmis à la Subdivision administrative
des îles Sous-le-Vent

Le **22.FEV.2023**.....
et notifié à l'intéressé(e) ou publié

Le **22.FEV.2023**.....



Le Maire